



«C'est une inadmissible sottise»

VAUD Le commandant de la police cantonale se dit choqué et affligé par l'incroyable excès de vitesse commis par son chef radar. Mais ne change pas de politique pour autant

RENAUD MICHIELS
25 juillet 2006

Le samedi 18 mars, vers midi, l'adjudant Jean-Jacques Braissant fonce à bord d'une BMW banalisée sur l'autoroute A1, près de Cossonay (VD). Un radar flashe celui qui est le chef des radars de la police cantonale vaudoise. Verdict: 217 km/h! Et ensuite? Rien. Rien ne va se passer durant trois mois. Jusqu'à ce que, jeudi dernier, le commandant Eric Lehmann l'apprenne de la bouche... d'un journaliste de 24 Heures!

Si vous avez manqué le début
» **Chef des radars flashé à 217 km/h!**

Sur le web
» **Police cantonale vaudoise**
» **Service des automobiles et de la navigation (SAN)**

L'adjudant Braissant prétend alors qu'il voulait voir si le radar était défectueux. Or ce genre de tests, au beau milieu du trafic, ne se fait plus depuis 1999. Aujourd'hui, il a une enquête pénale sur le dos. Mais comment cette grave infraction a-t-elle pu être passée sous silence si longtemps? Les réponses d'Eric Lehmann.

Vous apprenez que votre chef radar circule à 217 km/h trois mois après les faits! Comment est-ce possible?

Des rumeurs, qui ne sont d'ailleurs pas parvenues à mes oreilles, ont circulé un mois après. L'adjudant Braissant a été entendu et son explication a paru plausible. C'était un excellent élément, qui avait été irréprochable. Jeudi, quand j'ai appris la nouvelle, je me suis d'abord dit: «Lui? Impossible!» Nous avons pourtant agi très vite. Nous l'avons réentendu, puis dénoncé au juge d'instruction.

N'y a-t-il pas un grave dysfonctionnement interne?
Non, même si cette histoire est affligeante. C'est surtout une grave et inadmissible sottise.

Ça ne vous pose pas de problème qu'un agent préfère informer la presse plutôt que vous?
On n'en sait rien pour l'instant! Mais si c'est le cas, oui, je serai déçu et fâché, car ma porte leur est ouverte.

Certaines entreprises favorisent la délation. Peut-être devriez-vous les copier...
Non, la confiance demeure. Et nous avons depuis deux ans une adresse e-mail qui permet à chacun, tout en restant anonyme, d'émettre ses critiques ou coups de gueule. Personne n'y a jamais dénoncé un collègue.

La police cantonale a-t-elle voulu étouffer l'affaire?
Si c'était le cas, on aurait détruit la photo prise par le radar...

**Vous avez indiqué avoir «déplacé» M. Braissant.
Où?**

Pour l'instant, il est en vacances. J'attendrai le verdict pour trancher, mais il ne sera plus chef du bureau radar.

Conduit-t-il toujours?

Son permis n'a pas été retiré, car toute la question est justement de déterminer si et dans quelle mesure il a outrepassé son devoir de fonction. Le Service des autos attendra vraisemblablement le verdict de la justice avant de statuer. Mais on peut s'attendre à une sanction sévère, sans doute plusieurs mois de retrait.

Cette affaire salit l'image de la police.

C'est vrai, c'est un choc douloureux. Qui me touche d'autant plus que j'ai fait de l'apaisement de la conduite une affaire personnelle. Mais je ne peux pas lancer une campagne de pub pour dire «pardonnez-nous»... On ne peut que continuer à travailler de manière rigoureuse et honnête, même si on se sait faillible.

Pas de changement de politique, donc?

Au contraire. Le 1er semestre 2006, il y a eu 30% d'accidents mortels de moins qu'en 2005. Ce sont des dizaines de familles qui n'ont pas un proche au cimetière. Nous commençons à construire vingt emplacements pour radars sur l'A1, entre Lausanne et Genève. Nous aurons cinq nouveaux radars pour les équiper. Tout devrait être en place le 1er novembre.

De quoi faire rentrer de l'argent...

Vieille rengaine. Si les gens veulent dépenser bêtement leurs sous en dépassant les limitations, ils n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes!

© Le Matin Online

.....



© le Matin Online | www.lematin.ch
Edipresse Publications SA